



5-2-1- Création de la Fondation MAYOUX-DAURIAC-Aéronautiques.

Cette seconde fondation est créée au bénéfice de l'Association des Anciens Elèves de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique Association d'Utilité Publique dont le siège est 35 rue La Massol 75016 PARIS.

Obligations du Legataire Universel:

- 5-2-1-1- Rendre à la connaissance de cette Association, les présentes stipulations la concernant,
- 5-2-2-1- Visiter annuellement la dite Association, si la date n'est convenu de commun accord, la somme lui permettant de concéder le but de la Fondation ainsi créée et désignée.
- 5-2-3-1- En cas de refus, par l'Association des Anciens Elèves de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique, de l'acceptation des stipulations du § 5-2 précédent, l'Association des Ingénieurs des Arts & Métiers en gérance